

CHARTE DE CONFORMITE ET DE CONTROLE INTERNE DE COVÉA FINANCE

UNE DEFINITION DU CONTROLE INTERNE

« Le Contrôle Interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs définis par la Direction Générale, en l'aidant à identifier et à maîtriser les risques (métiers, opérationnels, réglementaires, ...) susceptibles de porter atteinte à cette réalisation.»

Pour ce faire, la notion de contrôle interne doit remplir quatre types d'objectifs différents :

- **Qualité et fiabilité** (conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité) de l'information comptable et financière.
- **Conformité** des opérations, de l'organisation, et des procédures internes **aux dispositions législatives et réglementaires** en vigueur, aux normes et usages professionnels et déontologiques et aux orientations de l'organe exécutif.
- **Qualité des systèmes** de reporting, d'information et de communication.
- **Respect des décisions** et application des instructions de la Direction Générale.

CONTEXTE

Le règlement de bonne conduite de l'Association Française de la gestion (AFG) et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), dont le décret du 9 mars 2006 (en vigueur depuis le 21 septembre 2006) relatif à la Conformité et au Contrôle Interne, nous imposent un dispositif de contrôle qui se compose notamment :

- **d'un contrôle permanent ;**
- **d'un contrôle périodique** sur l'ensemble du dispositif de contrôle qui doit être assuré par une structure spécifique indépendante.

Ces dispositifs de contrôle, permanent et périodique, s'appuient sur des systèmes de contrôle intégrés aux processus opérationnels et fonctionnels.

LES ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de la société.

Pour ce faire, chaque collaborateur concerné doit avoir la connaissance et l'information nécessaire pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés.

C'est aussi le cas des responsables opérationnels en prise directe avec le dispositif de contrôle interne et des contrôleurs internes qui doivent jouer un rôle important de pilotage, d'information et de contrôle.

Ces acteurs interviennent à 3 niveaux différents :

- 2 niveaux de contrôle permanent et
- un niveau périodique (dit « 3^{ème} niveau »).

Les acteurs du Contrôle Permanent.

Globalement, on distingue **deux niveaux** de contrôle permanent.

A un premier niveau les contrôles consistent en une surveillance permanente et opérationnelle effectuée dans le cadre du traitement des opérations. Ils portent sur le traitement et la gestion des opérations en cours de journée et sur la bonne fin des opérations et leur correcte intégration dans les systèmes comptables et de synthèses en fin de journée.

Ces contrôles de 1^{er} niveau sont réalisés par chaque collaborateur dans le cadre naturel de ses activités quotidiennes, aussi bien en front office que par le middle office, le back office, les autres fonctions supports ou les sous-traitants.

A un deuxième niveau, les contrôles sont réalisés à posteriori, à fréquence prédéfinie ou aléatoire, par des entités non impliquées opérationnellement : les différents responsables opérationnels dans le cadre naturel de leurs fonctions et les Contrôleurs Internes.

Concernant les Contrôleurs Internes, ces vérifications sont des contrôles de fond et de forme permettant de valider la conformité du processus et des modalités de traitement relatives à une opération ou à un dossier, et de suivre de façon spécifique les différents risques qui s'y rattachent.

Ces contrôles permanents de 2^{ème} niveau portent sur :

- La conformité des opérations réalisées par la société, de son organisation et de ses procédures internes aux :
 - obligations et réglementations professionnelles (AFG, AMF, CoMoFi, etc.) ;
 - engagements contractuels liés aux activités de gestion pour compte de tiers ;

- décisions prises par les Dirigeants de la société.
- La sécurité et la validation des opérations réalisées,
- Le respect des autres diligences liées à la surveillance des risques associés aux opérations

Les acteurs du Contrôle Périodique

Au 3^{ème} niveau du dispositif de contrôle interne, cohabitent 4 catégories d'acteurs en charge du contrôle périodique.

Le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)

Conformément à l'Arrêté du 9 mars 2006, le dispositif de contrôle interne de Covéa Finance intègre une fonction de Contrôle Périodique (dit "audit interne").

Sous la responsabilité du RCCI, le Contrôle Périodique a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toute préconisation pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions.

Il sensibilise et forme habituellement l'encadrement au contrôle interne.

Le RCCI rend compte à la Direction Générale et, par son intermédiaire, aux organes sociaux, des principaux résultats de la surveillance exercée.

La Direction Générale

La Direction Générale de Covéa Finance est chargée de définir, d'impulser et de surveiller le dispositif le mieux adapté à la situation et à l'activité de la société.

Dans ce cadre, elle se tient régulièrement informée de ses dysfonctionnements, de ses insuffisances et de ses difficultés d'application, voire de ses excès, et veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

Le Comité de Surveillance

Le Comité de Surveillance de Covéa Finance est fortement impliqué dans le suivi du dispositif de contrôle interne.

Il appartient à la Direction Générale de Covéa Finance de rendre compte au Comité de Surveillance des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne de la société et de l'activité du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne.

En tant que de besoin, le Comité peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder par la suite aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

Pour exercer ses responsabilités en toute connaissance de cause, le Comité de Surveillance peut entendre le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, donner son avis sur l'organisation de son service et être informé de son travail.

Le Contrôle Général Groupe

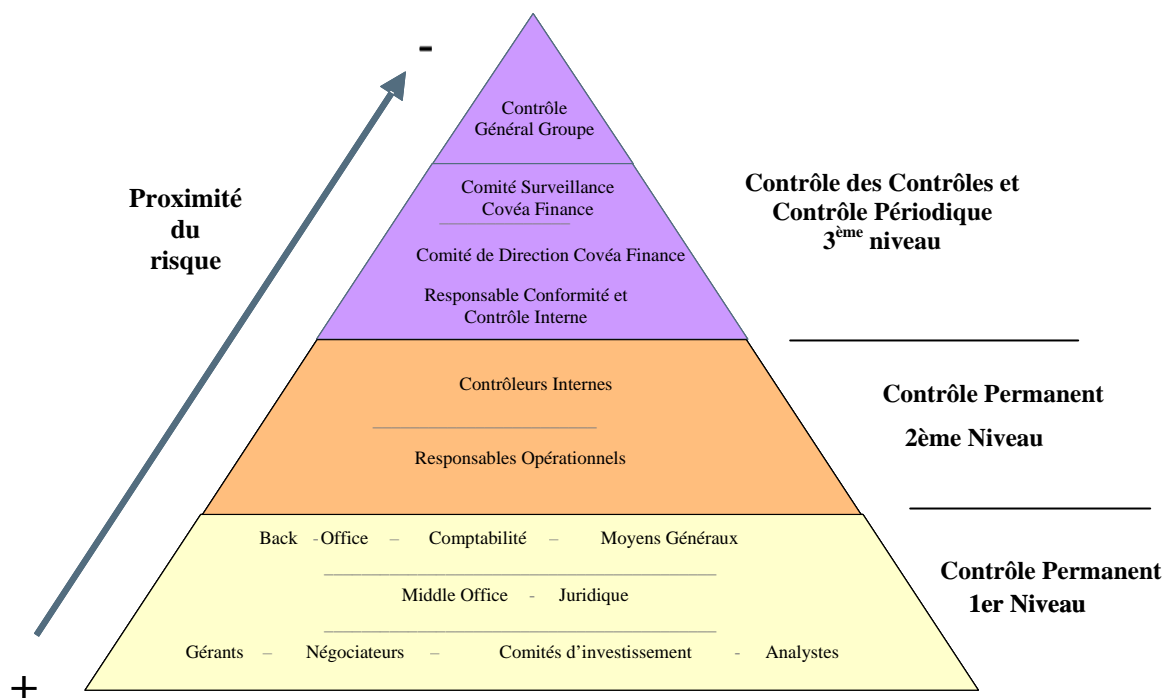
En tant que filiale du groupe d'assurance Covéa, et conformément à la charte de contrôle interne du Groupe, le Contrôle Général des entités constituant le Groupe assure la fonction de Contrôle des Contrôles.

Il a pour mission de s'assurer que les risques des activités du Groupe sont maîtrisés dans le respect des règles de déontologie (confidentialité, indépendance, intégrité).

Pour ce faire, le Contrôle Périodique de Covéa Finance et les Contrôles Généraux Groupe ont pour mission de mener des audits sur tout ou partie des activités, donc des risques, de Covéa Finance.

Le Contrôle Périodique de Covéa Finance travaille en étroite collaboration avec les Contrôles Généraux du Groupe

En résumé, la structure pyramidale du dispositif de contrôle interne de Covéa Finance se résume comme suit :



LE RESPONSABLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Au niveau de Covéa Finance, les fonctions de contrôle permanent de 2^{ème} niveau, de conformité (ex déontologie) et de contrôle périodique de 3^{ème} niveau sont supervisées par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne.

Le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI), est hiérarchiquement rattaché au Président de Covéa Finance et agit sous la responsabilité directe du Comité de Direction de la société.

Conformément à l'arrêté du 9 mars 2006, le RCCI ne prend, pour le compte de la société de gestion qui l'emploie, aucune décision stratégique ni aucun engagement dans les domaines du développement commercial, de la gestion financière ou de l'orientation comptable.

Le RCCI s'assure que les salariés agissent dans leur quotidien en appliquant les procédures mises en place par la Société de Gestion en vu d'agir conformément à la réglementation des marchés financiers en vigueur.

Plus précisément les missions du RCCI consistent à :

- Mettre en oeuvre et rendre opérationnels les systèmes internes de contrôle,
- Vérifier que les fonctions de surveillance permanente et opérationnelle sont correctement remplies,
- Vérifier que les manuels de procédure existants sont mis à la disposition du personnel qu'ils sont tenus à jour et qu'ils décrivent pour chaque opération réalisée :
 - les modalités d'enregistrement, de traitement et de restitution des informations,
 - les domaines de responsabilités de chaque acteur,
 - les procédures de contrôle.
- Mettre en œuvre le système d'assistance et d'approbation préalable lors de la mise en place de nouveaux produits ou nouveaux services,
- Réaliser et formaliser les contrôles permanents de 2^{ème} niveau permettant de s'assurer que Covéa Finance fonctionne conformément à la réglementation en vigueur et que ses dirigeants et ses salariés respectent les procédures internes,
- Auto évaluer le dispositif de contrôle interne (contrôle périodique), proposer les axes d'amélioration et assurer le suivi des mesures prises par les Dirigeants,
- Mener toute mission de contrôle spécifique à la demande d'un des membres du Comité de Direction,
- Mettre en œuvre et gérer le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux,
- S'assurer du respect par les collaborateurs des règles de bonne conduite établies par la société (déontologie),

- Rendre compte périodiquement au Comité de Direction de l'activité de son service.
- Rendre compte tous les ans à l'organe dirigeant, à l'AMF (autorité de tutelle) et au Contrôle Général du Groupe sur l'état du dispositif de Conformité et de Contrôle Interne.

En outre le RCCI a une mission de conseil, de formation et de veille réglementaire au bénéfice des dirigeants et des salariés en vue du respect de la réglementation applicable et des procédures internes.

Dans le cadre de la modification de produits ou services existants ou de la mise en place de nouveaux produits ou services, le RCCI est sollicité pour émettre un avis écrit sur leur conformité.

Sous le contrôle et la responsabilité du Président et du Comité de Direction de Covéa Finance, il a le devoir d'intervenir sur tous les domaines et secteurs d'activité de la société.

Le RCCI dispose de l'autonomie et des moyens nécessaires à ses missions.

Pour mener à bien ses missions sur ces domaines d'activité, il peut, avec l'accord du Président de la société, faire appel à des expertises externes à Covéa Finance, présentes au sein du Groupe ou non.

Le détail des missions du RCCI est formalisé au sein d'un Plan d'Action annuel, validé par le Comité de Direction.

Les modalités d'exercice du contrôle des règles de bonne conduite concernant les collaborateurs sont spécifiées au sein de l'engagement déontologique remis à chaque salarié de Covéa Finance.

En date du 19 Octobre 2006, l'Autorité des Marchés Financiers a accrédité en tant que RCCI de Covéa Finance : Ludovic Jacquier.

Fait à Paris le 15 février 2007